



Délibération n° 54 / 2016

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille seize, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Danièle DUBOUCHER, Clara GIMENEZ, Véronique GIMENEZ, Monique MARCILLAC, Marie-Thérèse MERCIER, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Cyrille AMIRAULT, Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Mickaël GIL, Patrick MATTERA, Gaspard MESSINA, Bernard PRIOU, Rémi SIE.

Absents excusés : Madame Isabelle IRIBARNE (pouvoir à M. Marc GERVAIS), Monsieur Joseph MARCO (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), Monsieur Thierry QUILES (pouvoir à Mme Michelle CASSAR).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Véronique GIMENEZ a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Finances – Décision modificative n°2 sur le budget communal 2016 – Adoption.

Madame Isabelle BARDIN, Adjointe au Maire, déléguée aux finances, expose au Conseil municipal :

Le budget voté étant un acte prévisionnel il convient d'ajuster certains crédits afin de prendre en compte les dépenses et les recettes constatées à l'approche de la clôture de l'exercice budgétaire.

Les modifications proposées ne portent que sur la section de fonctionnement et sont retracées dans le tableau ci-dessous:

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
D 64111: Rémunération titulaires	-32 500,00 €	
D 64131 : Rémunération non titulaires	50 000,00 €	
D 6451 Cotisations à l'URSSAF	5 500,00 €	
D 6453 Cotisations aux caisses de retraites	-8 000,00 €	
D 6454 Cotisations ASSEDIC	5 500,00 €	
D 6478 Autres charges sociales	3 000,00 €	
R 70846 Remboursement de personnel mis à disposition		5 000,00 €
R 74711 Emplois jeunes		2 000,00 €
R 7478 Participation CAF		14 000,00 €
R 7488 Autres attributions et participations		2 500,00 €
EQUILIBRE DECISION MODIFICATVE	23 500,00 €	23 500,00 €

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 54/2016

Objet : Finances – Décision modificative n°2 sur le budget communal 2016 – Adoption.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE la décision modificative n°2 du budget communal pour l'exercice 2016 ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

La présente affaire a été soumise aux membres de la commission finances le 9 décembre 2016.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29 (dont 3 pouvoirs)
Votes : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 12 décembre 2016.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN